

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2559

31 décembre 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| 7 Vip Telecom | 122803 | G5 Holding S.A. | 122830 |
| Actarus Luxembourg Holding S.A. | 122829 | G5 Holding S.à r.l. | 122830 |
| Amalto S.A. | 122804 | Galfin S.A. | 122804 |
| Axel Consulting S.A. | 122826 | G.P. New Energy S.A. | 122823 |
| BC Chime S.à r.l. | 122813 | Ice Investment S.A. | 122823 |
| BC Kane S.à r.l. | 122804 | Intensum Group SA | 122826 |
| Beneshare Xpress Logistics (Luxembourg) S.A. | 122812 | J.C.2A S.à r.l. | 122822 |
| Blue Sea Holdings SA | 122826 | Maceo S.A. | 122799 |
| Blue Ship S.A. | 122830 | Macquarie Investment Management S.à r.l. | 122826 |
| BMGA Alternative Lux SICAV-SIF | 122827 | MTLP Finance S.à r.l. | 122797 |
| Buying Planning Advertising (BPA) S.A. | 122822 | MTLP Luxembourg 2 S.à r.l. | 122801 |
| Colleoni Manufacture S.A. | 122830 | Mustang Hat | 122825 |
| Constru Noble s.à r.l. | 122830 | Mustiris S.A. | 122823 |
| Creswick Luxembourg S.à r.l. | 122827 | MW Unitexx S.A. | 122786 |
| Crystal Auburn S.à r.l. | 122813 | New Rehab Group S.A. | 122786 |
| Crystal Purple S.à r.l. | 122804 | Nova Casa S.à.r.l. | 122821 |
| De Pefferkär S.à r.l. | 122813 | Portfolio Consult S.A. | 122804 |
| Dimensions 3 Holding S.A. | 122831 | Portfolio Consult S.A. | 122786 |
| Donc Takara S.A. | 122831 | Pygmalion S.à.r.l. | 122821 |
| Donc Takara S.à.r.l. | 122831 | Share Link 33 S.A. | 122825 |
| EBV s.à r.l. | 122824 | Spa Di Lantigos S.C.A. | 122823 |
| Equity Liner S.A. | 122832 | Star Island S.A. | 122827 |
| European Enterprises S.A. | 122826 | Taxi Ambulances Etoile S.à r.l. | 122832 |
| EuroPRISA Jersey Holding S. à r.l. | 122831 | Thelos S.A. | 122831 |
| EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l. ... | 122831 | T.H. S.A. | 122822 |
| Euroroll Hegelux GmbH | 122801 | Tosinvest S.A. | 122822 |
| Eurx Properties S.C.A. | 122827 | Umeco Luxembourg S.à r.l. | 122787 |
| FaAbv S.A. | 122787 | United Springs S.à r.l. | 122786 |
| First Data Operations Luxembourg S.à r.l. | 122801 | United Springs S.à r.l. | 122787 |
| Fluxen S.A. | 122799 | Vertbois Sàrl | 122830 |

MW Unitexx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009156204/13.

(090189398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

New Rehab Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 141.003.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009156200/13.

(090189411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Portfolio Consult S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 36.035.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009156199/13.

(090189426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

United Springs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 109.820.

Constituée par-devant M^e Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2005, acte publié
au Mémorial C n^o 1408 du 17 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNITED SPRING, S.à r.l.
Marie-Sibylle Wolf
Un Mandataire

Référence de publication: 2009156176/15.

(090189467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

FaAbv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 120.977.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009156177/10.

(090189464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

United Springs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 109.820.

Constituée par-devant M^e Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2005, acte publié au Mémorial C n^o 1408 du 17 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNITED SPRING, S.à r.l.

Marie-Sibylle Wolf

Un Mandataire

Référence de publication: 2009156174/15.

(090189474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Umeco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, route de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 149.758.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first of December.

Before Us Maitre Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Umeco plc, a public limited company duly formed and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Concorde House, Warwick New Road, Leamington Spa, Warwickshire, CV32 5JG, the United Kingdom, and registered with the Companies House of England and Wales under number 00148635 (hereafter the "Appearing Company"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 30th, 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form.

There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object.

The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name.

The Company will have the name of "Umeco Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. Registered Office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Capital, Shares.**Art. 6. Subscribed Capital.**

The share capital is set at thirteen thousand Pounds Sterling (GBP 13,000.-) represented by thirteen thousand (13,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital.

The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III.- Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers.

The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s).

In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management.

The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers.

The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a

decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification.

The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV.- Shareholder.

Art. 16. General Meeting of Shareholders.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.

Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote.

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits.**Art. 19. Financial Year.**

The Company's accounting year starts on April 1st and ends on March 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements.

At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into. The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation.**Art. 23. Dissolution, Liquidation.**

At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law.**Art. 24. Applicable Law.**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on March 31st, 2011.

Subscription - Payment

All the thirteen thousand (13,000) shares have been subscribed by Umeco plc, prenamed.

All the shares have been fully paid by contribution in cash, so that the amount of thirteen thousand Pounds Sterling (GBP 13,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

122792

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-) by the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

Category A Manager:

- Mr Douglas Robertson, born on November 1st, 1953, in Whiston (United Kingdom), and having his professional address at Concorde House, Warwick New Road, Leamington Spa, Warwickshire, CV32 5JG, the United Kingdom.

Category B Manager:

- Ms Bénédicte Colleaux, born on October 13th, 1972, in Namur (Belgium), and having her professional address at 63-65, route de Merl, L-2146 Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 63-65, route de Merl, L-2146 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above Appearing Company, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same Appearing Company and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Umeco plc, une société anonyme constituée et gouvernée par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Concorde House, Warwick New Road, Leamington Spa, Warwickshire, CV32 5JG, le Royaume-Uni, et enregistrée avec le registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 00148635 (ci-après la "Comparante"), représentée par Mme Peggy Simon, employée, demeurant à Berdorf, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre, 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle Comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que amendée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Objet.

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dettes, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle

pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination.

La Société a comme dénomination "Umeco Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II.- Capital, Parts sociales.

Art. 6. Capital souscrit.

Le capital social est fixé à treize mille Livres Sterling (13.000,- GBP) représenté par treize mille (13.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital social.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III.- Gérant(s).**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommées respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres. Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.

Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV.- Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote.

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V.- Année Sociale, Répartition.**Art. 19. Année sociale.**

L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI.- Dissolution. Liquidation.**Art. 23. Dissolution, Liquidation.**

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII.- Loi Applicable.**Art. 24. Loi Applicable.**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2011.

Souscription - Libération

Toutes les treize mille (13.000) parts sociales ont été souscrites par Umeco plc, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de treize mille Livres Sterling (13.000,- GBP) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

122797

Frais

Le notaire instrumentant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100,-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérant de catégorie A:

- M. Douglas Robertson, né le 1^{er} novembre 1953, à Whiston (Royaume-Uni), et ayant son adresse professionnelle au Concorde House, Warwick New Road, Leamington Spa, Warwickshire, CV32 5JG, le Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- Mme Bénédicte Colleaux, née le 13 octobre 1972, à Namur (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 63-65, route de Merl, L-2146 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 63-65, route de Merl, L-2146 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 8 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009157044/535.

(090190080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

MTLP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.935,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.663.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine on the twenty-third of October

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.711,

here represented by Ms Fatima Lahmer, employee, having her professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of one proxy given on October, 2009,

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The appearing party is the sole shareholder of MTLP Finance S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the

Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.663 (the "Company"), and whose deed of incorporation enacted by the undersigned notary on May 16, 2008, has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number n°1420 of June 10th, 2008 and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, of August 11th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2230 of September 12, 2008.

II. The Company's share capital is set at nine thousand nine hundred and thirty five British Pounds (GBP 9,935.-) represented by twelve thousand (12,000) shares without indication of nominal value, all of the shares held by the sole shareholder CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed.

The share capital is thus fully represented and all decisions shall be validly taken.

III.- The appearing party declares to have full knowledge and understanding of the bylaws and of the financial situation of the Company.

IV.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect.

V.- The appearing party declares that the activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VI.- The appearing party declares that the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled.

VII.- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for their mandate as of today.

VIII.- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presents are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.711,

ici représentée par Mlle Fatima Lahmer, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg vertu d'une (1) procuration sou seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La comparante est l'associé unique de "MTLP Finance S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.663 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant reçu en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1420 du 10 juin 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Francis Kessler, susnommé, reçu en date du 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2230 du 12 septembre 2008.

II. Le capital social est fixé à neuf mille neuf cent trente-cinq Livres Sterling (GBP 9.935,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes détenues par l'associé unique CEP III Participations S.à r.l. SICAR, suscitée.

Le capital social est par conséquent intégralement représenté et toutes décisions peuvent être valablement prises.

III.- La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à sa dissolution anticipée avec effet immédiat.

V.- La comparante déclare que l'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; que la liquidation de la Société a été effectuée aux droits de la partie et est achevée.

VI.- La comparante déclare qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VII.- La comparante déclare que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- La comparante déclare que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LAHMER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44971. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157048/107.

(090190118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Maceo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 119.322.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 25 février 2009

3^{ème} résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour MACEO S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009156683/14.

(090189189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Fluxen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.660.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "FLUXEN S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

à la section B sous le numéro 133.660, constituée en date du 8 novembre 2007 aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2912 du 14 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

II.- Que les 3.200 (trois mille deux cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour le seul point suivant:

- Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet de la société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

Après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations, l'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet de la société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

122801

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. M. TONELLI, E. DUBLET, V. BARAVINI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 novembre 2009. LAC/2009/46373: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés prénommée aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Référence de publication: 2009157050/80.

(090189927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

First Data Operations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRST DATA OPERATIONS LUXEMBOURG S. à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009156206/14.

(090189391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Euroroll Hegelux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 103, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.823.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.

Expert-Comptable Réviseur d'Entreprise

57, avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009156202/14.

(090189403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

MTLP Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.935,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.701.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine on the twenty-third of October
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MTLP Luxembourg 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.664

here represented by Ms Fatima Lahmer, employee, having her professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of one proxy given on October, 2009,

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The appearing party is the sole shareholder of MTLP Luxembourg 2 S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.701 (the "Company"), and whose deed of incorporation enacted by the undersigned notary on July 25, 2008, has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2066 of August 26, 2008 and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, of August 11th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2230 of September 12, 2008.

II. The Company's share capital is set at nine thousand nine hundred and thirty five British Pounds (GBP 9,935.-) represented by twelve thousand (12,000) shares without indication of nominal value, all of the shares held by the sole shareholder MTLP Luxembourg 1 S.à r.l., prenamed.

The share capital is thus fully represented and all decisions shall be validly taken.

III.- The appearing party declares to have full knowledge and understanding of the bylaws and of the financial situation of the Company.

IV.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect.

V.- The appearing party declares that the activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VI.- The appearing party declares that the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled.

VII.- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for their mandate as of today.

VIII.- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presents are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

MTLP Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.664,

ici représentée par Mlle Fatima Lahmer employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg vertu d'une (1) procuration;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La comparante est l'associé unique de "MTLP Luxembourg 2 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.701 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant reçu en date du 25 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2066 du 26 août 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Francis Kessler, susnommé, reçu en date du 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2230 du 12 septembre 2008.

II. Le capital social est fixé à neuf mille neuf cent trente-cinq Livres Sterling (GBP 9.935,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes détenues par l'associé unique MTLP Luxembourg 1 S.à r.l., suscitée.

Le capital social est par conséquent intégralement représenté et toutes décisions peuvent être valablement prises.

III.- La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à sa dissolution anticipée avec effet immédiat.

V.- La comparante déclare que l'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; que la liquidation de la Société a été effectuée aux droits de la partie et est achevée.

VI.- La comparante déclare qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VII.- La comparante déclare que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- La comparante déclare que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: F. LAHMER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44972. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157051/106.

(090190066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

7 Vip Telecom, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.990.

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Franck Vienot, demeurant 51, rue du Villaret F-72000 LE MANS a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 1^{er} juin 2009.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009156668/11.

(090189889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Amalto S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 50.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMALTO S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009156094/12.

(090189160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Portfolio Consult S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 36.035.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009156197/13.

(090189434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Galfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 76.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156193/10.

(090189441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**BC Kane S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Purple S.à r.l.).**

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 148.704.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of November

Before Us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Crystal Purple S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.704 and having a share capital amounting to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) (the Company). The Company was incorporated on October 7, 2009 pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on November 5, 2009 under number 2164. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have never been amended.

THERE APPEARED:

Bellsystem Holdings (Cayman) X-II, LP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner, Bain Capital Investors, LLC, a limited liability

company incorporated and organized under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 (the Sole Shareholder),

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 4, 2009,

the said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- That the Meeting has the following agenda:

1. Change of the Company's name into BC Kane S.à r.l. and subsequent amendment of Article two of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "BC Kane S.à r.l."."

2. Amendment to Article four of the Articles in order to enable a change of registered office outside of the municipality of the city of Luxembourg;

3. Change of the Company's registered address from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 9A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

4. Creation of new classes of shares in the share capital of the Company being class A tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class B tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class C tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class D tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class E tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class F tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class G tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which will each have such rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended under item 6., 7. and 8. of this agenda;

5. Reallocation of the share capital between the ordinary shares and the newly created class A tracker shares, class B tracker shares, class C tracker shares, class D tracker shares, class E tracker shares, class F tracker shares, class G tracker shares;

6. Subsequent amendment to Article eight of the Articles;

7. Amendment of paragraph 6 of Article nineteen of the Articles;

8. Amendment to Article twenty of the Articles;

9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created tracker shares in the register of shareholders of the Company; and

10. Miscellaneous.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into BC Kane S.à r.l. and subsequently to amend Article two of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is BC Kane S.à r.l. "

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article four of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles of incorporation.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to 9A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to create new classes of shares in the share capital of the Company, being class A tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class A Tracker Shares), class B tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B Tracker Shares), class C tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class C Tracker Shares), class D tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class D Tracker Shares), class E tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class E Tracker Shares), class F tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class F Tracker Shares), class G tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class G Tracker Shares, together with the Class A Tracker Shares, Class B Tracker Shares, Class C Tracker Shares, Class D Tracker Shares, Class E Tracker Shares and the Class F Tracker Shares, the Tracker Shares), which will each have such rights and features as set out in the Articles as amended pursuant to the sixth, seventh and eighth resolutions below.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to reallocate the share capital of the Company between the ordinary shares and the Tracker Shares as follows:

- twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class A Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class B Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class C Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class D Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class E Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class F Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
- and
- one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class G Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article eight of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's corporate capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares and individually an Ordinary Share), one thousand seven hundred eighty five (1,785) Class A Tracker Shares having a par value of one euro EUR (1.-) each (the Class A Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class B Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class C Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class C Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class D Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class D Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class E Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class E Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class F Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class F Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class G Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class G Tracker Shares and together with the Class A Tracker Shares, Class B Tracker Shares, Class C Tracker Shares, Class D Tracker Shares, Class E Tracker Shares, Class F Tracker Shares and the Ordinary Shares the share(s)).

The Class A Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Kane B.V. in the first financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class B Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Kane B. V. in the second financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class C Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Kane B. V. in the third financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class D Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Kane B. V. in the fourth financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class E Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Kane B. V. in the fifth financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class F Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Kane B. V. in the sixth financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class G Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Kane B. V. in the seventh financial year such income and proceeds are derived by the Company."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 6 of Article nineteen of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provision of the Law, remaining profits shall, subject to the approval of the board of managers, be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Class A Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Kane B. V. (the Class A Investment Income) in the first financial year such proceeds and income are derived from the Company minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(b) the holders of the Class B Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Kane B. V. (the Class B Investment Income) in the second financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(c) the holders of the Class C Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Kane B. V. (the Class C Investment Income) in the third financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(d) the holders of the Class D Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Kane B. V. (the Class D Investment Income) in the fourth financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(e) the holders of the Class E Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Kane B. V. (the Class E Investment Income) in the fifth financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(f) the holders of the Class F Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Kane B. V. (the Class F Investment Income) in the sixth financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(g) the holders of the Class G Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class G Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liqui-

dition profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Kane B. V. (the Class G Investment Income) in the seventh financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(h) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Kane B. V. in a specific financial year. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article twenty of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realization of assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in article nineteen of these articles of incorporation."

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authorities given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Crystal Purple S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.704, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil de Sociétés et Associations le 5 novembre 2009 sous le numéro 2164. Les statuts de la Sociétés (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

A COMPARU:

Bellssystem Holdings (Cayman) X-II, LP, une société en commandite (Limited Partnership) régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, ici représentée par son actionnaire commandité, Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée (Limited Liability Company) régie par les lois des Iles Cayman, ayant son son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 (l'Associé Unique),

ici représenté par Armony Allamanno, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un procuration donnée sous seing privé le 4 novembre 2009,

ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce que suit:

L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans la capital social de la Société.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en BC Kane S.à r.l. et modification subséquente de l'Article deux des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera " BC Kane S.à r.l."

2. Modification de l'Article quatre des Statuts afin de permettre le changement du siège social de la Société en dehors de la municipalité de Luxembourg;

3. Changement du siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 9A Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

4. Création de nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société: les parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune qui seront soumises aux droits et obligations définis dans les Statuts tel que modifiés sous le point 6., 7. et 8. de cet ordre du jour;

5. Nouvelle distribution du capital social entre les parts sociales ordinaires et les parts sociales traçantes de classe A nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe B nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe C nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe D nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe E nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe F nouvellement créées, et les parts sociales traçantes de classe G nouvellement créées;

6. Modification subséquente de l'Article huit des Statuts;

7. Modification du paragraphe 6 de l'Article dix-neuf des Statuts;

8. Modification de l'Article vingt des Statuts;

9. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles classes de parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

10. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en BC Kane S.à r.l. et décide de modifier l'Article deux des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera BC Kane S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article quatre des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi ci Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 9A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer de nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société: les parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe A), les parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts

Sociales Traçantes de Classe B), les parts sociales traçantes de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe C), les parts sociales traçantes de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe D), les parts sociales traçantes de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe E), les parts sociales traçantes de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe F), et les parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe G, ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Classe A, les Parts Sociales Traçantes de Classe B, les Parts Sociales Traçantes de Classe C, les Parts Sociales Traçantes de Classe D, les Parts Sociales Traçantes de Classe E et les Parts Sociales Traçantes de Classe F, les Parts Sociales Traçantes) qui seront soumises aux droits et obligations définis dans les Statuts tel que modifiés selon les résolutions six, sept et huit ci-dessous.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de distribuer le capital social de la Société entre les parts sociales ordinaires et les Parts Sociales Traçantes tel qui suit:

- douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune; et
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article huit des Statuts, afin de refléter la résolution prise ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe A), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe C), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe D), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe E), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe F), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe G, ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Classe A, les Parts Sociales Traçantes de Classe B, les Parts Sociales Traçantes de Classe C, les Parts Sociales Traçantes de Classe D, les Parts Sociales Traçantes de Classe E, les Parts Sociales Traçantes de Classe F, et les Parts Sociales Ordinaires, les (une) part(s) sociale(s)).

Les Parts Sociales Traçantes de Classe A tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Kane B. V. lors de la première année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe B tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Kane B.V. lors de la deuxième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe C tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Kane B.V. lors de la troisième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe D tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Kane B.V. lors de la quatrième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe E tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Kane B. V. lors de la cinquième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe F tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Kane B. V. lors de la sixième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe G tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Kane B. V. lors de la septième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 6 de l'Article dix-neuf des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la Loi, tous les bénéfices restants seront, après approbation du conseil de gérance, distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe A, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe A pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Kane B.V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe A) lors de la première année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe B, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe B pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Kane B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe B) lors de la deuxième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(c) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe C, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe C pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Kane B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe C) lors de la troisième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(d) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe D, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe D pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Kane B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe D) lors de la quatrième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(e) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe E, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe E pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Kane B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe E) lors de la cinquième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(f) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe F, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe F pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-

values, bénéfiques de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans la capital social de BC Kane B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe F) lors de la sixième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(g) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe G, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe G pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfiques de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans la capital social de BC Kane B.V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe G) lors de la septième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe G, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(h) l'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde, si tel est le cas, des bénéfices qui ne dérivent pas d'une année fiscale spécifique de l'investissement fait par la Société dans le capital social de BC Kane B. V. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. Dans le cas d'une déclaration par l'assemblée générale des associés de paiement de tout ou party du solde des bénéfices en dividendes, ces dividendes seront payés aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au pro rata du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues par eux."

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article vingt des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 20.** La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nom, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf stipulation contraire suivant décision des associés ou en vertu de la Loi, le (s) liquidateur (s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus larges prévus par la loi applicable pour réaliser les actifs et assurer le paiement du passif de la Société, étant précisé qu'il sera disposé du boni de la liquidation de la Société de la manière prévue au paragraphe six de l'article dix-neuf des présents Statuts."

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles classes de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original,

Signé: A. ALLAMANNO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50584. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157078/463.

(090190368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Beneshare Xpress Logistics (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156195/10.

(090189439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

De Pefferkär S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 49, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.277.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009156183/13.

(090189456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**BC Chime S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Auburn S.à r.l.).**

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.705.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of November

Before Us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Crystal Auburn S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.705 and having a share capital amounting to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) (the Company). The Company was incorporated on October 7, 2009 pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on November 5, 2009 under number 2167. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have never been amended.

THERE APPEARED:

Bellsystem Holdings (Cayman) A-I, LP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner, Bain Capital Investors, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 (the Sole Shareholder),

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 4, 2009,

the said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- That the Meeting has the following agenda:

1. Change of the Company's name into BC Chime S.à r.l. and subsequent amendment of Article two of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "BC Chime S.à r.l. ". "

2. Amendment to Article four of the Articles in order to enable a change of registered office outside of the municipality of the city of Luxembourg;

3. Change of the Company's registered address from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 9A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

4. Creation of new classes of shares in the share capital of the Company being class A tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class B tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class C tracker

shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class D tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class E tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class F tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, class G tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which will each have such rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended under item 6., 7. and 8. of this agenda;

5. Reallocation of the share capital between the ordinary shares and the newly created class A tracker shares, class B tracker shares, class C tracker shares, class D tracker shares, class E tracker shares, class F tracker shares, class G tracker shares;

6. Subsequent amendment to Article eight of the Articles;

7. Amendment of paragraph 6 of Article nineteen of the Articles;

8. Amendment to Article twenty of the Articles;

9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created tracker shares in the register of shareholders of the Company; and

10. Miscellaneous.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into BC Chime S.à r.l. and subsequently to amend Article two of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "BC Chime S.à r.l. ". "

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article four of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles of incorporation.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to 9A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to create new classes of shares in the share capital of the Company, being class A tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class A Tracker Shares), class B tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B Tracker Shares), class C tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class C Tracker Shares), class D tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class D Tracker Shares), class E tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class E Tracker Shares), class F tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class F Tracker Shares), class G tracker shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class G Tracker Shares, together with the Class A Tracker Shares, Class B Tracker Shares, Class C Tracker Shares, Class D Tracker Shares, Class E Tracker Shares and the Class F Tracker Shares, the Tracker Shares), which will each have such rights and features as set out in the Articles as amended pursuant to the sixth, seventh and eighth resolutions below.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to reallocate the share capital of the Company between the ordinary shares and the Tracker Shares as follows:

- twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
- one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class A Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;

- one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class B Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class C Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class D Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class E Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
 - one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class F Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each;
- and
- one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class G Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article eight of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's corporate capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares and individually an Ordinary Share), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class A Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class A Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class B Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class C Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class C Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class D Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class D Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class E Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class E Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class F Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class F Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class G Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class G Tracker Shares and together with the Class A Tracker Shares, Class B Tracker Shares, Class C Tracker Shares, Class D Tracker Shares, Class E Tracker Shares, Class F Tracker Shares and the Ordinary Shares the share(s)).

The Class A Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Chime B. V. in the first financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class B Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Chime B. V. in the second financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class C Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Chime B. V. in the third financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class D Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Chime B. V. in the fourth financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class E Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Chime B. V. in the fifth financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class F Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Chime B. V. in the sixth financial year such income and proceeds are derived by the Company.

The Class G Tracker Shares track any income and proceeds (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share Capital of BC Chime B. V. in the seventh financial year such income and proceeds are derived by the Company."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 6 of Article nineteen of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provision of the Law, remaining profits shall, subject to the approval of the board of managers, be distributed and paid as follows:

- (a) the holders of the Class A Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be share premium) by each holder of Class A Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in

the share capital of BC Chime B. V. (the Class A Investment Income) in the first financial year such proceeds and income are derived from the Company minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(b) the holders of the Class B Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Chime B. V. (the Class B Investment Income) in the second financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(c) the holders of the Class C Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Chime B. V. (the Class C Investment Income) in the third financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(d) the holders of the Class D Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Chime B. V. (the Class D Investment Income) in the fourth financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(e) the holders of the Class E Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Chime B. V. (the Class E Investment Income) in the fifth financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(f) the holders of the Class F Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Chime B. V. (the Class F Investment Income) in the sixth financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(g) the holders of the Class G Tracker Shares will receive at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class G Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Chime B. V. (the Class G Investment Income) in the seventh financial year such proceeds and income are derived from the Company, minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers,

(h) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from its direct investment in the share capital of BC Chime B. V. in a specific financial year. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them.”

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article twenty of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realization of

assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in article nineteen of these articles of incorporation."

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authorities given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Crystal Auburn S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.705, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil de Sociétés et Associations le 5 novembre 2009 sous le numéro 2167. Les statuts de la Sociétés (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

A COMPARU:

Bellsystem Holdings (Cayman) A-I, LP, une société en commandite (Limited Partnership) régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers

Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, ici représentée par son actionnaire commandité, Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée (Limited Liability Company) régie par les lois des Iles Cayman, ayant son son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 (l'Associé Unique),

ici représenté par Armony Allamanno, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un procuration donnée sous seing privé le 4 novembre 2009,

ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce que suit:

L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans la capital social de la Société.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en BC Chime S.à r.l. et modification subséquente de l'Article deux des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "BC Chime S.à r.l."

2. Modification de l'Article quatre des Statuts afin de permettre le changement du siège social de la Société en dehors de la municipalité de Luxembourg;

3. Changement du siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 9A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

4. Création de nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société: les parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, les parts sociales traçantes de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune qui seront soumises aux droits et obligations définis dans les Statuts tel que modifiés sous le point 6., 7. et 8. de cet ordre du jour;

5. Nouvelle distribution du capital social entre les parts sociales ordinaires et les parts sociales traçantes de classe A nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe B nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe C nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe D nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe E nouvellement créées, les parts sociales traçantes de classe F nouvellement créées, et les parts sociales traçantes de classe G nouvellement créées;

6. Modification subséquente de l'Article huit des Statuts;

7. Modification du paragraphe 6 de l'Article dix-neuf des Statuts;

8. Modification de l'Article vingt des Statuts;

9. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles classes de parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

10. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en BC Chime S.à r.l. et décide de modifier l'Article deux des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera BC Chime S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article quatre des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 9A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer de nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société: les parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe A), les parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B), les parts sociales traçantes de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe C), les parts sociales traçantes de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe D), les parts sociales traçantes de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe E), les parts sociales traçantes de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe F), et les parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe G, ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Classe A, les Parts Sociales Traçantes de Classe B, les Parts Sociales Traçantes de Classe C, les Parts Sociales Traçantes de Classe D, les Parts Sociales Traçantes de Classe E et les Parts Sociales Traçantes de Classe F, les Parts Sociales Traçantes) qui seront soumises aux droits et obligations définis dans les Statuts tel que modifiés selon les résolutions six, sept et huit ci-dessous.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de distribuer le capital social de la Société entre les parts sociales ordinaires et les Parts Sociales Traçantes tel qui suit:

- douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune;

- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune; et
- mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article huit des Statuts, afin de refléter la résolution prise ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe A), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe C), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe D), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe E), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe F), mille sept cent quatre-vingt-cinq parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe G, ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Classe A, les Parts Sociales Traçantes de Classe B, les Parts Sociales Traçantes de Classe C, les Parts Sociales Traçantes de Classe D, les Parts Sociales Traçantes de Classe E, les Parts Sociales Traçantes de Classe F, et les Parts Sociales Ordinaires, les (une) part(s) sociale(s)).

Les Parts Sociales Traçantes de Classe A tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Chime B. V. lors de la première année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe B tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Chime B. V. lors de la deuxième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe C tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Chime B. V. lors de la troisième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe D tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Chime B. V. lors de la quatrième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe E tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Chime B. V. lors de la cinquième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe F tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Chime B. V. lors de la sixième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société.

Les Parts Sociales Traçantes de Classe G tracent les produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans le capital social de BC Chime B. V. lors de la septième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 6 de l'Article dix-neuf des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la Loi, tous les bénéfices restants seront, après approbation du conseil de gérance, distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe A, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe A pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans la capital social de BC Chime B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe A) lors de la première année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe B, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe B pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans la capital social de BC Chime B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe B) lors de la deuxième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(c) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe C, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe C pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans la capital social de BC Chime B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe C) lors de la troisième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(d) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe D, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe D pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans la capital social de BC Chime B.V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe D) lors de la quatrième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(e) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe E, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe E pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans la capital social de BC Chime B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe E) lors de la cinquième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(f) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe F, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe F pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans la capital social de BC Chime B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe F) lors de la sixième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(g) les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe G, au moment de cette distribution, au pro rata du capital investi (valeur nominale et, si tel est le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçante de Classe G pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produits et revenus (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) dérivés par la Société de son investissement direct dans la capital social de BC Chime B. V. (le Revenu Net de l'Investissement de Classe G) lors de la septième année fiscale où de tels produits et revenus sont dérivés par la Société, moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe G, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(h) l'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde, si tel est le cas, des bénéfices qui ne dérivent pas d'une année fiscale spécifique de l'investissement fait par la Société dans le capital social de BC Chime B. V. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. Dans le cas d'une déclaration par l'assemblée générale des associés de paiement de tout ou party du solde des bénéfices en dividendes, ces dividendes seront payés aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au pro rata du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues par eux."

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article vingt des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 20.** La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nom, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf stipulation contraire suivant décision des associés ou en vertu de la Loi, le (s) liquidateur(s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus larges prévus par la loi applicable pour réaliser les actifs et assurer le paiement du passif de la Société, étant précisé qu'il sera disposé du boni de la liquidation de la Société de la manière prévue au paragraphe six de l'article dix-neuf des présents Statuts."

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles classes de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original,

Signé: A. ALLAMANNO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 novembre 2009 Relation: LAC/2009/50585 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157075/463.

(090190319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Pygmalion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 19, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 31.372.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009156181/13.

(090189457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Nova Casa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 63.686.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009156185/13.

(090189454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

J.C.2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.504.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009156178/13.

(090189462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Buying Planning Advertising (BPA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.261.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156072/10.

(090189695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

T.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.892.

—
Annule et remplace le bilan déposé le 29.10.2009 N ° L-090166645.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156071/11.

(090189696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Tosinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.892.

—
Annule et remplace le bilan déposé le 21.10.2008 N ° L-080155214.07

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156070/11.

(090189699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Spa Di Lantigos S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.409.

Annule et remplace le bilan déposé le 25.11.2009 N ° L090181013.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156069/11.

(090189707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Mustiris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.421.

Annule et remplace bilan déposé le 23.10.2009 L090163015.05

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156063/11.

(090189709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

G.P. New Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156061/10.

(090189711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Ice Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 95.995.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

La société anonyme dénommée "BASILDON DEVELOPMENT INC." établie et ayant son siège social à 53rd Street, Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss Bank Corporation, 16th Floor, Republic of Panama,

représentée par Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

ici représenté par Madame Catherine CALVI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "ICE INVESTMENT S.A.",

ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 95.995, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 septembre 2003, publié au Mémorial C n°1097 du 22 octobre 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme "ICE INVESTMENT S.A.", préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, intégralement libéré.

III.- Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme "ICE INVESTMENT S.A."

IV.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Calvi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14988. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009157069/50.

(090190329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

EBV s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 148.646.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "LUXTRID S.A", avec siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 105.705,

ici représentée par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pé-tange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 novembre 2009, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

détentrice de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "EBV s. à r.l." (numéro d'identité 2009 24 27 235), avec siège social à L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 148.646, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 octobre 2009, en voie de publication au Mémorial C,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (€ 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (€ 25.000,-) à deux cent vingt-cinq mille euros (€ 225.000,-), par la création et l'émission de dix mille (10.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt euros (€ 20,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par un apport en numéraire.

122825

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire à la totalité des dix mille (10.000) parts sociales nouvelles susvisées et les libérer intégralement par un paiement en espèces, de sorte que le montant de deux cent mille euros (€ 200.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Répartition du capital social

Suite à la présente résolution, les onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales appartiennent à la société anonyme "LUXTRID S.A.", préqualifiée.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de l'augmentation de capital susvisée, l'associée unique décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Al. 1^{er}** . Le capital social est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros (€ 225.000,-), représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (€ 20,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 novembre 2009. Relation: CAP/2009/4112. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 décembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009157117/50.

(090190592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Mustang Hat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant de catégorie A

Signatures

Référence de publication: 2009156115/13.

(090189147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Share Link 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156055/10.

(090189718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Axel Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 50.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156051/10.

(090189720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Blue Sea Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.243.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009156048/10.

(090189721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

European Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 133.926.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2009156074/12.

(090189170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Intensum Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 128.344.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michèle Grisard
Mandataire

Référence de publication: 2009155777/12.

(090188765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Macquarie Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.283.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 1^{er} décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156073/12.

(090189690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Creswick Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2009156047/13.

(090189723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Star Island S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.705.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 09/12/2009.

FRL SA.

Référence de publication: 2009155781/10.

(090188782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Eurx Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.713.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Référence de publication: 2009155748/11.

(090188758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

BMGA Alternative Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.198.

In the year two thousand and nine, on the twentythird of November, 2009.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of "BMGA Alternative Lux SICAV-SIF", a "société anonyme" under Luxembourg law, established and having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 11th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1909 of August 4th, 2008,

filed in the Registre de Commerce et des Sociétés at Luxembourg under number B 140.198,

The meeting is opened at 3.00 p.m. and is presided by Mr Carlos Alberto Morales López, employee, residing professionally at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

The Chairman appoints as secretary Mr Alessandro d'Ercole, employee, residing professionally at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

The meeting elects as scruteneer Mr Javier Valls, employee, residing professionally at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1.- To transfer the registered seat from 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Schuttrange-Munsbach.

2.- To amend article 2 paragraph 1 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 2. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Schuttrange-Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg."

II. The present Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda sent on 23rd October 2009 to all the shareholders by registered mail.

III. The shareholders present or represented, the proxyholders of the shareholders represented and the number of shares held are indicated on an attendance list. This attendance list, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting, will also remain annexed to the present deed.

IV. The attendance list shows that out of the 49'333.563 shares in issue, 27'078.064 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

V. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which, after deliberation, were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting RESOLVES to transfer the registered seat from 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Schuttrange-Munsbach.

Second resolution

The general meeting RESOLVES to amend article 2 first paragraph of the Articles of Incorporation, as follows:

" **Art. 2. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Schuttrange-Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg."

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3.20 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,180.-

Whereover, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, in the undersigned notary's office, on the day named at the beginning of this document, followed by a translation in French. In case of divergences between the two texts, the english version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their names, Christian names, civil status and domiciles, the members of the bureau, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BMGA Alternative Lux SI-CAV-SIF" de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1909 du 4 août 2008,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.198.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Carlos Alberto Morales López, employé, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

L'assemblée choisit comme secrétaire, Monsieur Alessandro d'Ercole, employé, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Javier Valls, employé, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L' ORDRE DU JOUR de l'assemblée est le suivant:

1.- Transférer le siège social de la société du 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Schuttrange-Munsbach.

2.- Modifier l'article 2 alinéa 1 des statuts, comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social de la Société est établi à Schuttrange-Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg."

II. Les actionnaires ont été convoqués à la présente Assemblée Générale Extraordinaire suivant courrier recommandé en date du 23 octobre 2009 contenant l'ordre du jour.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Il résulte de ladite liste de présences que, sur un total de 49.333,563 actions en circulation du capital social, 27.078,064 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés, reconnaissent et confirment les constatations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui après délibération, ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée DECIDE de transférer le siège social de la société du 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Schuttrange-Munsbach.

Deuxième résolution

L'assemblée DECIDE de modifier l'article 2 alinéa 1 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social de la Société est établi à Schuttrange-Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.20 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.180,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes, avec la traduction en langue française. En cas de divergence d'interprétation entre les deux textes, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Morales López, d'Ercole, Valls, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009157066/116.

(090190322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Actarus Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.151.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2009156075/12.

(090189165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Colleoni Manufacture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156058/10.

(090189714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Vertbois Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.700.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 71.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155787/11.

(090188599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Constru Noble s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R.C.S. Diekirch B 97.759.

Date de clôture des comptes annuels: 31/12/2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 09/12/2009.

FRL SA

Référence de publication: 2009155741/11.

(090188751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Blue Ship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156189/10.

(090189451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**G5 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. G5 Holding S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.399.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155736/11.

(090188610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Donc Takara S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Donc Takara S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.349.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155735/11.

(090188615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Dimensions 3 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.
R.C.S. Luxembourg B 106.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009155734/11.

(090188551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

EuroPRISA Jersey Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 137.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandra Dimitrijevic
Gérante

Référence de publication: 2009155493/11.

(090188587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandra Dimitrijevic
Gérante

Référence de publication: 2009155486/11.

(090188603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Thelos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156053/10.

(090189719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Taxi Ambulances Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 17, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 138.113.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Paulo PEREIRA GUEDES, employé privé, né à Luxembourg le 29 novembre 1971, demeurant à L-4140 Esch-sur-Alzette, 17, rue Victor Hugo,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Monsieur Antonio BAPTISTA BRANCO, employé privé, né à Botao/Coimbra (Portugal) le 20 juin 1967, demeurant à L-4798 Linger, 113, rue de la Libération,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "TAXI AMBULANCES ETOILE S. à r.l." (numéro d'identité 2008 24 14 992), avec siège social à L-4514 Differdange, 78, rue Belair, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.113, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 17 avril 2008, publié au Mémorial C, numéro 1246 du 22 mai 2008 ,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4514 Differdange, 78, rue Belair à L-4140 Esch-sur-Alzette, 17, rue Victor Hugo et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est fixé à Esch-sur-Alzette."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PEREIRA GUEDES, BAPTISTA BRANCO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 novembre 2009. Relation: CAP/2009/4113. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 décembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009157119/36.

(090190614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Equity Liner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156191/10.

(090189447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.